

SSCT pour élus de CSE moins de 300 salariés

[ACOR](#), organisme de formation agréé, vous propose une session active et dynamique de formation SSCT pour élus de CSE aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail (SSCT).

Dans leurs missions les membres du CSE doivent veiller aux conditions de travail des salariés et participer activement à la prévention des risques. La formation SSCT pour les élus d'une entreprise de moins de 300 salariés est réglementaire et dure trois jours.



[SSCT : « Nous n'avons plus peur des aspects de procédure »](#)

Lire le témoignage de François Lutor, enseignant et secrétaire de CSE en lycée.

Les objectifs de la formation SSCT sont :

- de développer votre aptitude à déceler et à évaluer les risques,
- de vous initier aux méthodes à mettre en place pour prévenir les risques et contribuer à améliorer les conditions de travail des salariés, proposer des pistes d'amélioration, argumenter et parvenir au consensus,

- de vous permettre de bâtir votre projet de mandature.



Acor est agréé par la Direccte pour la formation SSCT des membres du CSE.

Notre organisme est référencé au Datadock.

Une formation SSCT indispensable pour remplir votre mandat d'élu au CSE

Le mandat d'élu au comité social et économique regroupe désormais les attributions économiques, sociales, mais aussi en matière de santé jusque là réparties entre le comité d'entreprise et le CHSCT.

Vous devez donc vous former aussi sur ces questions essentielles de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du personnel. Votre formateur Acor, experts SSCT vous transmettra les éléments sur :

- le cadre réglementaire des conditions de travail
- les moyens et les outils à votre disposition
- le rôle des élus et les acteurs qui vous entourent en matière de SSCT.

Il vous permettra de développer votre capacité et un savoir-faire pour :

- analyser les situations de travail, les accidents, etc.
- détecter les facteurs d'amélioration des conditions de

travail

- évaluer un projet de changement
- apprendre à communiquer avec les autres acteurs.



[« Les salariés sont prêts à nous témoigner de leurs difficultés »](#)

[Lire le témoignage d'Annie, élus du CSE dans une clinique](#)

Une approche pédagogique favorisant la co-construction

Les formateurs d'ACOR partagent une même méthodologie pour vous accompagner au mieux dans la formation et dans la mise en pratique sur le terrain.

1. **la préparation consiste à analyser en amont les spécificités de l'activité de votre entreprise**, le règlement intérieur du CSE, le document unique, la démarche de prévention en place, les indicateurs d'accidents, etc.
2. **le formateur adapte ainsi le contenu de la formation à votre contexte** d'entreprise et de branche. Il choisit des cas pratiques appropriés pour vous exercer à l'analyse et à la résolution de problèmes, puis à l'utilisation d'outils.

Des outils concrets applicables dans

l'entreprise

Les experts d'ACOR rythment la formation par des exemples concrets, des études de cas et des mises en situations avec jeux de rôle, notamment pour l'animation de réunion.

Un support complet et digitalisé, comportant des fiches synthétiques sur chacun des points clés, des liens utiles, des modèles de documents (documents uniques, formulaires d'enquête...) directement réutilisables en entreprise, est remis aux participants.

Vos intervenants ACOR pour la formation SSCT

« Mobiliser les énergies et les volontés », « écouter, partager » et « mutualiser les idées et les compétences de chacun », « donner du sens aux messages et aux actions », afin de « co-construire et développer le potentiel collectif » ; voilà les points communs de experts de l'équipe d'ACOR.



Isabelle Aubine est l'une des intervenantes de **la formation SSCT pour les membres du CSE**. Habilitée Dirrecte, certifiée INRS/CNAMTS en prévention des risques professionnels, elle forme les acteurs de l'entreprise depuis 17 ans, dans tous les secteurs d'activités, toujours avec enthousiasme et envie de les voir progresser ensemble.

Isabelle Casillo a 30 ans d'expérience de terrain et de direction à son actif, notamment en management, qualité de vie au travail et efficacité commerciale. Passionnée par son métier, elle enseigne aussi en licence de management des risques technologiques et professionnels à l'université d'Avignon, en plus d'être consultante et formatrice chez ACOR.



Frédéric Hauth est formateur en prévention des risques professionnels chez Acor auprès des membres de CHSCT ou désormais des élus du CSE. Il réalise des audits et du conseil dans ce même domaine. Il a un parcours riche d'expériences, notamment dans le secteur industriel. Frédéric est également formateur PRAP et habilitation électrique.

La formation SSCT d'Acor peut se dérouler en « inter-entreprise », **dans nos locaux à Avignon ou à Aix-en-Provence**, ou bien lors de **nos stages inter-entreprises** organisés en région.